



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 19 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de relance de la Wallonie

3.000.000 pour le développement d'une nouvelle offre touristique VTT en Wallonie

Le Gouvernement de Wallonie, sur l'impulsion de la Ministre du Tourisme, Valérie De Bue, a validé le lancement d'un appel à projets pour la création de trois nouveaux Trails centers VTT (création de multiples parcours VTT permanents à partir de trois lieux).

Le développement de la pratique du VTT en Wallonie s'est accentué ces dernières années. Il y a aujourd'hui pas moins de 20.000 wallons adeptes en la matière et de nombreux amateurs provenant de l'étranger.

La création de Trails centers augmente l'attractivité touristique de la Wallonie et permet de satisfaire de nouveaux publics. Les Trails centers, grâce à leur situation mais aussi à leur offre diversifiée, visent notamment à attirer des touristes et à générer des nuitées. Ils participent également au développement des commerces locaux et renforcent le positionnement de la Wallonie en matière de tourisme sportif.

"En avril dernier, j'annonçais la création de sept Trails centers pour cet été 2022 avec un balisage spécifique et un code couleur adapté à chaque niveau de difficulté et aux tracés naturels des forêts. Ces trois Trails centers supplémentaires se verront dotés d'infrastructures spécifiques d'accueil et compléteront l'offre touristique VTT sur notre territoire, dès 2024" précise la Ministre Valérie De Bue.

Cet appel à projets va étoffer cette offre et permettre à la Wallonie de se placer au niveau européen sur la carte des meilleures destinations VTT.

Pour qui ?

- Cet appel à projets est exclusivement réservé aux pouvoirs subordonnés.

Quelles conditions ?

- L'appel à projet sera lancé le 25 juillet 2022 et les dossiers de candidature pourront être déposés jusqu'au 14 octobre 2022 au plus tard.
- Les projets sélectionnés devront être opérationnels pour la saison touristique 2024.
- L'affectation touristique du bien devra être maintenue pendant 15 ans.

Quel financement ?

- La subvention allouée dans ce cadre est limitée à 1.000.000 € maximum par projet (avec un taux d'intervention à 80% du montant des dépenses éligibles).

Plus d'infos :

Les modalités pratiques seront disponibles sur le site : <https://www.tourismewallonie.be/>